

En ce qui concerne le rapport du PNUE, si adroitement présenté par M. Tolba lundi dernier, ma délégation tient à féliciter le Conseil d'administration pour le professionnalisme et la compétence dont il a fait preuve dans la direction des travaux de la cinquième session. L'expérience acquise par le PNUE au sein du système de l'ONU permet à ma délégation d'avoir confiance dans les cinq prochaines années. Nous sommes heureux des efforts déployés par M. Tolba pour fixer les objectifs à réaliser d'ici 1982.

Le Canada croit au rôle de catalyseur et de coordonnateur joué par le PNUE au sein du système de l'ONU et il est conscient des progrès accomplis à cette fin.

Nous reconnaissons que le PNUE se veut le reflet des activités environnementales menées dans tout le système de l'ONU. Le CAC et d'autres organismes doivent continuer de surveiller et de coordonner ces activités afin de tisser des liens encore plus étroits entre les secrétariats du PNUE et d'autres organismes de l'ONU. Nous espérons que le document du PNUE pourra en définitive broser un tableau complet des activités de l'ONU dans le domaine de l'environnement. À cet égard, nous applaudissons à l'invitation lancée par le Conseil d'administration aux organes directeurs de toutes les institutions onusiennes d'autoriser leurs dirigeants à collaborer entièrement avec le directeur exécutif du PNUE pour fixer des objectifs précis aux programmes écologiques relevant du système de l'ONU. Nous rappelons en outre la proposition du Canada formulée devant le Conseil d'administration à la cinquième session selon laquelle les États membres pourraient participer à ce processus en assurant la coordination sur les questions écologiques entre leurs délégations et les organes directeurs d'autres institutions de l'ONU.

À cette occasion, le Canada a aussi fait un certain nombre de suggestions pour améliorer la qualité de la documentation du PNUE. Malgré les progrès encourageants réalisés l'année dernière, ma délégation estime que le contenu du document de base du PNUE doit être précisé si l'on veut procéder à une planification et à une évaluation valables des activités écologiques menées dans le cadre du système de l'ONU. Lors de la dernière session, un groupe de travail officieux du Conseil d'administration du PNUE a collaboré avec le Secrétariat afin de l'aider à améliorer la présentation du document. Le groupe de travail a signalé, entre autres, qu'une documentation appropriée permettrait non seulement au Conseil d'administration de recenser les priorités, mais servirait aussi d'instrument de gestion pour le Secrétariat lui-même.

Nous croyons qu'il faut notamment fournir plus de renseignements sur l'ensemble des ressources affectées à la réalisation des buts et objectifs fixés. À cet égard, nous croyons qu'il importe de connaître non seulement la quantité de ressources que le PNUE prélève tant sur le Fonds que sur le budget régulier pour un secteur donné, mais aussi de disposer de données sur les ressources fournies par tous les organismes de l'ONU dans ce domaine précis. Ces données budgétaires serviraient au Conseil d'administration pour son évaluation des programmes et la collecte des renseignements nécessaires faciliterait le processus de coordination. Suivant la formule proposée, il